

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

OBJET : VENTE DE LA LAME DE DENEIGEMENT – FIXATION DU PRIX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la décision de la commune, en sa séance du 04 novembre 2022, de vendre la lame de déneigement commune.

Il rappelle que le prix de vente qui a été fixé est de 4 800 € (pour rappel la lame de déneigement avait été acheté en 2013 pour un montant de 4 945.00 € HT).

Monsieur le Maire explique qu'il a eu une proposition de Monsieur Lionel BUCHER pour l'achat de cette lame pour un montant de 1 500.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, à délibéré sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **accepte de vendre la lame de déneigement à Monsieur Lionel BUCHER**
- **fixe le prix de vente à 1500.00 €**
- **autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 20 mars 2023,

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

